

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la conclusion d'un avenant au lot n° 11 « CUISINE » du marché de  
travaux d'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx  
à Morcenx-la-Nouvelle**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 22 mai 2023 relative à l'attribution de douze lots du marché de travaux d'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, dont le lot n° 11 « CUISINE » à la SARL SFEI SARRAT pour un montant de 103 816,33 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 11, des équipements supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement du restaurant de la maison CATACHOT,

**DECIDE :**

- d'approver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché de travaux, attribué à la SARL SFEI SARRAT, dont le siège est situé Quartier Munien à SAINTE GLADIE (64190), selon les caractéristiques suivantes :
  - **Objet de l'avenant :**
    - **Nature des prestations complémentaires :** fourniture et livraison d'équipements supplémentaires pour le restaurant de la maison CATACHOT comprenant notamment des casiers vestiaires, un poste de lavage, des bacs cuisson basse température, un stérilisateur pour couteaux, un thermo plongeur et un placard chauffant.
    - **Incidence financière sur le montant du marché :** + 14 721,02 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

**29 JAN 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE